

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [camille-maldemay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/21ebb7eee5795df9aff651f1>

Date d'obtention : 2021-12-13 16:59:50

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours bien écouter les versions de l'élève qui vient nous voir et déclencher automatiquement le protocole dès qu'il y a sexto ou photos dans le cellulaire. Toujours faire l'évaluation avant de faire quoi que ce soit d'autre .

#### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque nous sommes dans un cas de partage de photos il est important d'agir rapidement pour confisquer le cellulaire pour éviter que le partage continue.

Si c'est un parent qui trouve quelque chose dans le cellulaire de son enfant, nous devons le diriger vers le service de police.

Nous ne sommes pas mandataire du service de police donc s'il nous appelle pour rencontrer un nouvelle élève dans l'affaire nous n'acceptons pas.

#### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate je trouve que quand c'est une photo ou vidéo d'une personne nu qui circule. L'élève concerné est dévastée et nous devons l'accompagner dans ce processus. Ce n'est pas facile à vivre pour le jeune.

Aussi, l'étape de confisquer le cellulaire peut être difficile car le jeune n'est pas nécessairement dans l'obligation de nous le donner. Il peut se fâcher et ça rajouter encore à l'intervention.